



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 MAI 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 9 mai à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 2 mai 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de Romilly-sur-Seine, sous la présidence de M. Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 22

Représentés : 3

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Bernard BERTON - Nathalie BON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Michel LAMY - Valérie NOBLET — Marie-Claire FLORET – Bruno FORNES - Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY - Serge GREGOIRE - Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - Jérôme BONNEFOI - Martine JUTAND-MORIN – Clarisse MILLET – Gilles MATHIEU - Richard RENAUT – Cécile BAUDESSON — Fethi CHEIKH

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : François LO BRIGLIO

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Jean-Michel LATOUR représenté par Marie-Claire FLORET - David FARIA représenté par Martine JUTAND-MORIN - Christophe BOUCHUT représenté par Clarisse MILLET

EXCUSES NON-REPRESENTES : Oumy GIBAUD – Jean-Patrick VERNET

AU COURS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Désigné Monsieur Richard RENAUT secrétaire de séance.

Approuvé les procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire des 13 décembre 2021 et 25 février 2022.

22-038 CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES - EX-AERODROME – ACQUISITION DU CHEMIN RURAL DIT DE L'AVIATION SUR LA COMMUNE DE MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE

Rapporteur : Jérôme BONNEFOI

PRESENTS	SUFFRAGES EXPRIMES AVEC POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON PARTICIPATION
22	19	19	0	0	6

Décidé, à l'unanimité, d'acquérir, à l'euro symbolique, la totalité de l'emprise du chemin rural dit de l'Aviation d'une superficie d'environ 2 932 m² (29a 32ca) situé sur la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse et cadastré :

- H 521 : 81 ca
- H 522 : 12a 28 ca
- H 523 : 4a 60ca
- ZP 37 : 1a 10 ca
- ZP 38 : 6a 77 ca
- ZP 39 : 3a 76 ca

Précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

Précisé que la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine remboursera les frais liés à l'enquête publique à la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse sur présentation d'un récapitulatif des factures acquittées attesté par le Comptable Public.

Autorisé le Président ou son représentant, à engager les démarches nécessaires à la transaction et à signer l'acte définitif de vente, ainsi que tous les documents y afférant ;

22-039 RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION GEDA 10 – MISE A DISPOSITION D'APPRENTIS

RAPPORTEUR : Valérie NOBLET

PRESENTS	SUFFRAGES EXPRIMES AVEC POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON PARTICIPATION
22	25	25	0	0	0

Décidé, à l'unanimité, de recourir à la mise à disposition de contrats d'apprentissage auprès du GEDA10.

Autorisé l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'apprentis, par mise à disposition du GEDA10, conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
SEI	Assistant administratif de gestion	BTS Gestion PME	01 septembre 2021 au 31 juillet 2023
Centre Aquatique	Mise en situation professionnelle	BPJEPS AAN	01 janvier 2022 au 31 juillet 2022

Précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif notamment la convention avec le GEDA 10 pour la mise à disposition d'apprentis.

22-040 PARC D'ACTIVITES AEROMIA – BATIMENT D « JEAN PAUL VENTURA » – LOCATION-VENTE D'UNE CELLULE A LA SCP GOBET CLEMENT VIOTTI – RECTIFICATION POUR ERREURS MATERIELLES DE LA DELIBERATION N°21-081 DU 13 SEPTEMBRE 2021

Rapporteur : Gilles MATHIEU

PRESENTS	SUFFRAGES EXPRIMES AVEC POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON PARTICIPATION
22	25	25	0	0	0

Approuvé, à l'unanimité, la location-vente de la cellule D03 de 392,34m² faisant partie du bâtiment D « Jean-Paul VENTURA », bâtiment à vocation économique de 2 179m² adressé au 13 rue Maryse Bastié à Romilly-sur-Seine, pour une durée de 132 mois (11 ans) au profit de la SCP GOBET-CLEMENT-VIOTTI, ou tout autre type de société ou toute personne physique ou morale venant s'y substituer ;

Fixé le montant total de la transaction à 350 000 € HT ;

Précisé qu'un pré-loyer de 150 000 € sera versé à la signature de l'acte ;

Précisé que la redevance mensuelle est fixée à 1 201 € HT soit 158 532 € HT pour 132 mois (composée d'un loyer mensuel fixé à l'euro symbolique et d'un acompte sur le prix de vente) ;

Précisé que la provision pour charges est fixée à 150 € HT/mois ;

Précisé que le paiement du solde d'un montant de 41 600 € sera versé à la levée d'option d'achat ;

Autorisé le Président, ou son représentant, à négocier les termes définitifs de ce contrat de location-vente ;

Autorisé le Président, ou son représentant, à signer le contrat de location-vente et tous documents utiles à intervenir dans cette opération ;

Dit que la délibération N°21-081 du 13 septembre 2021 est rectifiée pour erreurs matérielles.

**22-041 PALLADIUM-MILLENIUM – LOCATION-VENTE – RETRAIT DE LA DELIBERATION
N° 21-122 DU 13 DECEMBRE 2021**

RAPPORTEUR : Martine JUTAND-MORIN

PRESENTS	SUFFRAGES EXPRIMES AVEC POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON PARTICIPATION
22	24	24	0	0	1

Approuvé, à l'unanimité, le retrait de la délibération N°21-122 du 13 décembre 2021 relative à la location-vente de l'ensemble immobilier du Palladium-Millénium situé sur les parcelles AT 603 et 604 adressées à l'angle des 53 rue Sadi Carnot et 27 avenue du Général Leclerc à ROMILLY-SUR-SEINE.

**22-042 ASSOCIATION ROMILLY SPORTS 10 – SECTION CYCLISME - VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DU GRAND PRIX DE LA
VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE**

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

PRESENTS	SUFFRAGES EXPRIMES AVEC POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON PARTICIPATION
22	25	25	0	0	0

Approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000,00 euros au profit de l'Association Romilly Sports 10 – Section Cyclisme,

Précisé que les crédits sont disponibles au Budget Principal 2022.

22-043 FONDS DE CONCOURS - VERSEMENT D'UN FONDS 2022 D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE POUR LA REALISATION ET LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX – COMMUNE DE PARS-LES-ROMILLY – REQUALIFICATION DE LA RUE DU CHATELET - SECTION 2

Rapporteur : Elisabeth PARIAT

PRESENTS	SUFFRAGES EXPRIMES AVEC POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON PARTICIPATION
22	22	22	0	0	3

Décidé, à l'unanimité, d'attribuer un fonds de concours à la commune de Pars-les-Romilly pour **des travaux de réfection de la rue du Chatelet** pour un montant prévisionnel de **135 497.79 €**.

Dit que le montant est révisable (montant non-révisable à la hausse, mais pourra être réajusté à la baisse au prorata de la réalité des dépenses effectuées) en fonction du montant définitif de l'ensemble des subventions obtenues par la commune pour cette opération et du calcul du reste à charge de la commune comme indiqué dans la présente délibération

Dit que le fonds de concours sera versé à la commune de Pars-les-Romilly lorsqu'elle sera en mesure de présenter : la délibération de sollicitation du fonds de concours, le récapitulatif des factures acquittées attesté par le Comptable Public et le bilan financier définitif.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**FAIT A ROMILLY-SUR-SEINE
ET PUBLIE LE 11 MAI 2022**

